

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 septembre 2010

À l'ordre du jour :

[Crédit relais différé en capital destiné au préfinancement des subventions](#)

Virement de crédits (document comptable consultable en mairie)

[Avenant N°2 à la convention entre EDF et la commune relative à l'autorisation de prélèvement d'eau dans le canal de Sisteron](#)

[Modification des statuts de la CCL / transfert de compétences « cinéma »](#)

[Modification des statuts de la CCL / transfert de compétences « participation aux évènements sportifs et culturels »](#)

[Modification des statuts de la CCL / transfert de compétences « réhabilitation des installations d'assainissement autonome »](#)

[Demande de subvention exceptionnelle réserve parlementaire pour le programme C10 111](#)

[Extension du réseau électrique](#)

[Retenue de caution](#)

[Choix de prestataire pour la pose du compteur et demande de subventions à l'Agence de l'eau et au Conseil Général](#)

[Cadeau de départ à la retraite d'un employé communal](#)

[Modification sur le lotissement des Blaches](#)

[Compte rendu de séance](#)

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2010

Membres en exercice 15

Présents 14

Votants 15

Date de la convocation
23/08/2010

LE SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie

REPRESENTES : Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Annie BRUAND

ABSENTS : -

Secrétaires de séance : - Jean-Marie TROCCHI -Bruno BAILLON

2010-54 - OBJET : Crédit Relais « différé en capital » destiné au préfinancement de subventions

Suite à la commission des finances du 3 août 2010, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire de contracter un crédit relais de 400 000€ pour solder les paiements des travaux de la traversée du village. Cet emprunt sera remboursé dès le paiement des subventions.

Après consultation, trois banques ont répondu à l'offre proposée.

Après lecture, l'offre qui correspond le mieux aux attentes demandées est celle de la caisse d'épargne

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt relais de 400.000€ (quatre cent mille euros) pour une durée maximum de 2 ans au taux de 1.65 %, pour un paiement annuel des intérêts.
Le versement des fonds sera réalisé dans les trois mois suivants la signature du contrat en 1, 2 ou 3 versements.
Le remboursement du capital peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois. Le calcul des derniers intérêts est effectué à la fin du mois du remboursement du capital.
L'amortissement du capital est in fine.
Le calcul des derniers intérêts est effectué à la fin du mois de remboursement. L'appel et le paiement des intérêts sont effectués à la fin du mois suivant.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne ainsi que tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2010

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 23/08/2010	LE SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES : Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Annie BRUAND ABSENTS : - Secrétaires de séance : - Jean-Marie TROCCHI -Bruno BAILLON
--	---

2010-56- OBJET : avenant n°2 à la convention entre EDF et la Commune relative à l'autorisation de prélèvement d'eau dans le canal de Sisteron.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention entre EDF et la Commune concernant le prélèvement d'eau dans le canal de Sisteron, qui prévoit des travaux de remise en état.

Par délibération n°9 du 8 mars 2010, la Commune avait accepté de participer à la remise en état du drain à raison de 50 % d'une dépense estimée à 21 102.60€.

Suite à une erreur de calcul de prix HT et TTC, le nouveau coût s'élève à 22 460.88 € T.T.C.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention relative à l'autorisation de prélèvement d'eau dans le canal de Sisteron.
- **ACCEPTE** de participer à la dépense estimée à 22 460.88€ à hauteur de 50 %.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2010

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 23/08/2010	LE SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES : Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Annie BRUAND ABSENTS : - Secrétaires de séance : - Jean-Marie TROCCHI -Bruno BAILLON
--	--

2010 – 57 – Objet : Modification des statuts de la CCL / transfert de compétence « cinéma »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la dernière rédaction des statuts de la CCL entérinée par arrêté préfectoral n° 2010-145-3 du 25 mai 2010 ;

Le Maire donne lecture du courriel du Président de la CCL qui propose de modifier l'article 6 des statuts de la Communauté de Communes du Laragnais en ajoutant la compétence suivante au bloc B (compétences optionnelles) paragraphe 2 (culture / loisirs) :

« c) cinéma : participation au financement l'activité du cinéma en application des dispositions des articles L.2251-3, L.551-4 et R.1511-40 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. »

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 2 voix contre ; 3 voix pour et 9 abstentions :

- **APPROUVE** ce transfert de compétence ;
- **VALIDE** la modification des statuts de la CCL qui en découle.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2010

<p>Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15</p> <p>Date de la convocation 23/08/2010</p>	<p>LE SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.</p> <p>PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie</p> <p>REPRESENTES : Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Annie BRUAND</p> <p>ABSENTS : -</p> <p>Secrétaires de séance : - Jean-Marie TROCCHI -Bruno BAILLON</p>
---	---

2010 – 58 – Objet : Modification des statuts de la CCL / transfert de compétence « participation aux événements sportifs et culturels »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la dernière rédaction des statuts de la CCL entérinée par arrêté préfectoral n° 2010-145-3 du 25 mai 2010 ;

Le Maire donne lecture du courriel du Président de la CCL qui propose de modifier l'article 6 des statuts de la Communauté de Communes du Laragnais en ajoutant les compétences suivantes :

→ Au bloc B (compétences optionnelles) paragraphe 2 (culture / loisirs) :

« b) animations culturelles : participation au financement d'événements culturels se déroulant sur le territoire de plusieurs communes membres »

→ Au bloc B (compétences optionnelles) :

« 5) sport : participation au financement d'événements sportifs se déroulant sur le territoire de plusieurs communes membres ».

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce transfert de compétence ;
- **VALIDE** la modification des statuts de la CCL qui en découle.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2010

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 23/08/2010	LE SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES : Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Annie BRUAND ABSENTS : - Secrétaires de séance : - Jean-Marie TROCCHI -Bruno BAILLON
--	---

2010 – 59 – Objet : Modification des statuts de la CCL / transfert de compétence «réhabilitation des installations d'assainissement autonome»

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la dernière rédaction des statuts de la CCL entérinée par arrêté préfectoral n° 2010-145-3 du 25 mai 2010 ;

Le Maire donne lecture du courriel du Président de la CCL qui propose de modifier l'article 6 des statuts de la Communauté de Communes du Laragnais en ajoutant la compétence suivante :

→ au bloc B (compétences optionnelles) paragraphe 1 (protection et mise en valeur de l'environnement) : «assainissement non collectif : réalisation de programmes de réhabilitation des installations d'assainissement individuel non conformes ».

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce transfert de compétence ;
- **VALIDE** la modification des statuts de la CCL qui en découle.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2010

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 23/08/2010	LE SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES : Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Annie BRUAND ABSENTS : - Secrétaires de séance : - Jean-Marie TROCCHI -Bruno BAILLON
--	--

2010 – 60 – Objet : Demande de subvention exceptionnelle sur la réserve parlementaire pour le programme C10 111

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme MARTINEZ Henriette qui propose une subvention exceptionnelle de 5000€ dans le cadre de sa réserve parlementaire pour travaux ou achat de matériel.

Monsieur le Maire rappelle le projet avec la FDE 05 pour le programme environnement afin de poursuivre une politique volontariste d'amélioration esthétique des ouvrages de distribution publique d'énergie et de développer les actions liées aux travaux coordonnés (éclairage public – communications électroniques) qui doit être réalisé Entrée Nord du village.

La participation communale est de 24 724€. Monsieur Le Maire propose de demander une subvention pour ce programme.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** de Mme Henriette MARTINEZ une subvention de 5000€ pour mener à bien cette réalisation.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2010

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 23/08/2010	LE SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES : Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Annie BRUAND ABSENTS : - Secrétaires de séance : - Jean-Marie TROCCHI -Bruno BAILLON
--	---

2010 – 61 – Objet : Extension du réseau électrique

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise URBELEC avait été retenue pour effectuer les travaux extérieurs au lotissement des blâches. Cependant les travaux d'extension ne peuvent être réalisés que par EDF. Monsieur le Maire présente le devis d'EDF d'un montant 10 758.35€ T.T.C. Ces travaux seront retirés du marché avec URBELEC.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis présenté par EDF pour un montant H.T de 8 995.28€ soit 10 758 € T.T.C.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2010

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 23/08/2010	LE SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES : Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Annie BRUAND ABSENTS : - Secrétaires de séance : - Jean-Marie TROCCHI -Bruno BAILLON
---	--

2010 – 62 – Objet : Retenue caution

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des locataires ont quitté le logement qu'ils occupaient. L'appartement a été complètement rénové pour leur arrivée. Après visite des lieux, il s'avère que les peintures du mur Est de la cuisine et la faïence sont à refaire. Les nouveaux locataires se sont proposés pour repeindre tout l'appartement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas restituer la caution de **231.60€** versée en mars 2009 qui compensera, en partie, l'achat des peintures pour la remise en état du logement
- **DECIDE** de ne pas faire payer le loyer du mois d'octobre au nouveau locataire d'un montant de 231.60€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2010

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 23/08/2010	LE SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES : Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Annie BRUAND ABSENTS : - Secrétaires de séance : - Jean-Marie TROCCHI -Bruno BAILLON
--	---

2010 – 63 – Objet : Choix du prestataire pour la pose du compteur et demande de subvention à l'agence de l'eau et au conseil general

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux l'étude en cours de réalisation d'un Schéma Directeur d'Eau Potable.

Il explique que cette étude nécessite des poses de compteurs généraux et des remplacements de vannes de sectorisation.

Après consultation, trois entreprises ont répondu à l'offre de base proposée.

Après lecture, l'offre la meilleure techniquement et économiquement est celle de VEOLIA EAU pour un montant de 17 800€ HT soit 21 288.80€ TTC

Le plan de financement est le suivant

DEPENSE	MONTANT HT	RECETTE	MONTANT HT
Devis Véolia	17 800 €	Subvention agence de l'eau 50 %	8900
		Subvention Conseil Général 30%	5340
		Autofinancement 20 %	3560

Où cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre de VEOLIA Eau pour un montant de 17 800 €HT
- **APPROUVE** le plan de financement
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention de 50 % auprès de l'agence de l'eau
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention de 30 % auprès du Conseil Général
- **DONNE** tous les pouvoirs au maire pour signer tout document s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2010

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 23/08/2010	LE SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES : Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Annie BRUAND ABSENTS : - Secrétaires de séance : - Jean-Marie TROCCHI -Bruno BAILLON
--	--

2010 – 64 – Objet : Cadeau de départ à la retraite d'un employé communal

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le départ en retraite de France BERTRAND après 14 ans au service de la Commune.

A cette occasion, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de lui faire un cadeau d'un montant de 1 000 € sous la forme d'une participation à un voyage auprès de PAYAN VOYAGE à Sisteron.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'offrir à Madame France BERTRAND une participation de 1 000 € à PAYAN VOYAGE.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2010

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 23/08/2010	LE SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES : Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Annie BRUAND ABSENTS : - Secrétaires de séance : - Jean-Marie TROCCHI -Bruno BAILLON
--	---

2010 – 65 – Objet : Modification sur le lotissement des Blâches

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux que M. DUCHENE représentant de l'EURL « La Colinette » souhaite modifier le nombre de lots sur le lotissement (14 parcelles au lieu de 13), et il demande l'autorisation de sortir directement sur la voie communale.

Pour cela, il doit présenter un plan de composition modifié à la DDT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour, 1 contre et 10 abstentions :

- **ACCEPTE** la modification du nombre de lots en 14 parcelles au lieu de 13, sous réserve d'un avis favorable de la DDT
- **AUTORISE** la sortie de 2 parcelles sur la voie communale, sous réserve d'un avis favorable de la DDT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2010

SÉANCE ORDINAIRE 20 H30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 Présents : 14 - Votants : 15

Date de convocation : 23 AOÛT 2010

LE SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : - BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - Yvette MARTIN - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie

REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Annie BRUAND

ABSENTS :

Secrétaires de séance : Bruno BAILLON - Jean Marie TROCCHI

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR DELIBERATIONS à l'unanimité :

N° 54 : DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt relais de 400.000€ pour une durée maximum de 2 ans au taux de 1.65 %, pour un paiement annuel des intérêts. Ce crédit permettra de solder tous les paiements de la traversée. Cet emprunt de courte durée sera remboursé dès le paiement des subventions.

N° 55 : DECIDE un virement de crédits de 112 000€ de la section investissement programme MARPA vers le programme traversée du village.

N° 56 : A AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention entre EDF et la Commune relative à l'autorisation de prélèvement d'eau dans le canal de Sisteron et a accepté de participer à hauteur de 50 % du montant total des travaux estimés à 22 460.88€ TTC.

PAR DELIBERATIONS à 3 voix pour ; 2 voix contre et 10 abstentions :

N° 57 - APPROUVE le transfert de compétence « cinéma »
VALIDE la modification des statuts de la CCL qui en découle.

PAR DELIBERATIONS à l'unanimité :

N° 58 - APPROUVE le transfert de compétence « participation aux événements sportifs et culturels »
VALIDE la modification des statuts de la CCL qui en découle.

N° 59 - APPROUVE le transfert de compétence « réhabilitation des installations d'assainissement autonome »
VALIDE la modification des statuts de la CCL qui en découle.

N°60 - SOLLICITE de Mme Henriette MARTINEZ une subvention de 5000€ pour mener à bien le projet avec la FDE 05 pour le programme environnement afin de poursuivre une politique volontariste d'amélioration esthétique des ouvrages de distribution publique d'énergie et de développer les actions liées aux travaux coordonnés (éclairage public – communications électroniques) qui doit être réalisé Entrée Nord du village. La participation communale est de 24 724€

N°61 - ACCEPTE le devis présenté par EDF pour réaliser les travaux d'extension de réseau sur le lotissement des Blâches.

N°62 - DECIDE de ne pas restituer la caution de **231.60€** d'un locataire parti le 31 août qui compensera, en partie, l'achat des peintures pour la remise en état du logement

DECIDE de ne pas faire payer le loyer du mois d'octobre au nouveau locataire d'un montant de 231.60€ qui réalisera les travaux

N°63 - ACCEPTE l'offre de VEOLIA Eau pour un montant de 17 800 €HT. Ces travaux concernent des poses de compteurs généraux et des remplacements de vannes de sectorisation qui doivent être effectuées dans le cadre du projet du schéma directeur d'eau potable.

APPROUVE le plan de financement

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention de 50 % auprès de l'agence de l'eau

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention de 30 % auprès du Conseil Général

N°64 - DECIDE d'offrir à Madame France BERTRAND une participation de 1 000 € à PAYAN VOYAGE pour son départ à la retraite après 14 ans au service de la Commune

PAR DELIBERATIONS à 10 voix pour ; 1 contre et 4 abstentions :

N°65 – ACCEPTE la modification du nombre de lots en 14 parcelles au lieu de 13 concernant le lotissement des Blâches, sous réserve d'un avis favorable de la DDT.

AUTORISE la sortie de 2 parcelles sur la voie communale, sous réserve d'un avis favorable de la DDT

DIVERS

- Convention stade : il convient de demander des programmes précis des matchs et entraînements avant le renouvellement de la convention
- Emplacement pour un commerce ambulancier (camion pizza) un soir par semaine, le Mardi : accordé
- Courrier du Sénat pour pétition concernant la réforme territoriale : accordé
- Remerciement d'Anim'Agées (Hôpital local) pour la subvention allouée

La séance est levée à 22 h 45

LE MAIRE

Alain MONTAY

SECRETAIRES DE SEANCE

Bruno

BAILLON -Jean Marie TROCCHI